

Organismes référence en habitation

Ville-Émard / Côte-St-Paul

informations & défense des droits



Centre Communautaire Juridique de Montréal - Aide juridique

Services d'avocats pour les personnes économiquement défavorisées (civil, familial et administratif).

Adresse : 4250, rue Wellington, Bureau 200, Verdun, Québec H4G 1W2

Téléphone : 514-864-9437

Site internet : www.ccjm.qc.ca



Fédération des locataires d'habitation à loyer modique du Québec

La Fédération regroupe plus de 300 associations de locataires d'HLM et comités consultatifs de résidents et de résidentes réparties sur tout le territoire du Québec. La FLHLMQ vise à apporter un soutien au travail fait localement par les associations de locataires. Elle a pour mission de représenter les locataires auprès des instances politiques et administratives et de défendre l'intérêt de ceux-ci en vue d'améliorer la qualité de vie des locataires vivant en HLM.

Adresse : 2520, av. Lionel-Groulx, Montréal, Québec H3J 1J8

Téléphone : 514-521-1485

Site internet : Flhlmq.com



POPIR Comité Logement

Le POPIR-Comité Logement défend les droits des locataires des quartiers Petite-Bourgogne, Saint-Henri, Ville-Émard / Côte Saint-Paul. Sa mission comporte deux volets : *La défense individuelle des droits (service aux locataires) pour des problèmes d'augmentation de loyers, de reprise de logement, de besoins de travaux, etc. *La défense collective des droits en luttant pour le logement social.

Adresse : 4017, rue Notre-Dame Ouest, Montréal, Québec H4C 1R3

Téléphone : 514-935-4649

Site internet : popir.org



Régie du Logement du Québec

La Régie du logement est un tribunal spécialisé exerçant sa compétence en matière de bail résidentiel. Sa mission consiste à décider des litiges dont elle est saisie dans le cadre d'une procédure simple et respectueuse des règles de justice naturelle, à informer les citoyens sur les droits et obligations découlant du bail afin d'éviter que des conflits ne se développent du seul fait de l'ignorance des dispositions de la loi, et à favoriser la conciliation des relations entre propriétaires et locataires. La Régie est également chargée de veiller, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements et, dans ces cas, d'assurer la protection des droits des locataires.

Site internet : www.rdl.gouv.qc.ca